

Les points-clès de la gestion de la formation

-Référence: **FE-14**

-Durée: **3 Jours (21 Heures)**

Les objectifs de la formation

- Piloter la politique de formation de l'entreprise.
- Prendre du recul par rapport à ses pratiques pour mieux cerner ses marges de manœuvre dans les relations avec les IRP.
- Optimiser le budget.
- Élaborer et mettre en œuvre le plan de d'adaptation et de développement des compétences.
- Intégrer le Compte Personnel de Formation dans une logique de co-investissement.

A qui s'adresse cette formation ?

POUR QUI :

- Toute personne en charge de la gestion de la formation professionnelle continue. Chargè(ée) de formation. Assistant(-te) de formation. Responsable de formation. Responsable Ressources Humaines.

Programme

- **Utiliser de façon opérationnelle les textes de la formation professionnelle**
 - La textes applicables.
 - Les acteurs du système de formation professionnelle : Les OPCO ; France compétences.
- **Identifier les modalités d'accès à la formation**
 - Du plan de formation au plan d'adaptation et de développement des compétences : les obligations de l'employeur en matière de formation ; la nouvelle définition de l'action de formation :
 - Règles spécifiques à l'Action de Formation en Situation de Travail (AFEST) et à la formation à distance. le bilan à 6 ans - l'abondement correctif.
 - Le Compte Personnel de Formation : règles d'acquisition et de mobilisation. rôle de la Caisse des Dépôts.
 - Abondements et refinancements.
 - L'alternance : Pro-A, contrats de professionnalisation et apprentissage.

Programme

- **STMappropriier le système de financement de la formation professionnelle**
 - Les contributions et la collecte. Les financements, selon la taille de l'entreprise.
- **Construire un processus dTMélaboration du plan adapté aux besoins de lTMentreprise et de ses collaborateurs**
 - Inscrire la politique formation dans les enjeux de l'entreprise et de l'évolution de ses emplois.
 - Construire le plan de développement des compétences : saisir les opportunités offertes par la nouvelle définition de l'action de formation.
 - Définir des processus adaptés aux rythmes de lTMentreprise. Trouver des espaces de co-investissement entreprise - salariès.
- **Consulter le CSE et communiquer sur le plan de formation**
 - Valider les informations transmises via la base de données uniques.
 - Préparer la consultation, communiquer sur la politique formation.
- **Accompagner les salariès Informer les salariès sur les dispositifs :**
 - Projet de transition professionnelle, CEP, bilan de compétences, VAE...
 - Mettre en œuvre lTMentretien professionnel : assurer la traçabilité en vue de lTMentretien de bilan.
- **Certification**
 - Évaluation des compétences à certifier via un questionnaire en ligne intégrant des mises en situation (40 minutes).
 - Pour en savoir plus sur les activités à distance
 - Un module d'entraînement 'Pratiquer l'écoute active'.



(+212) 5 22 27 99 01



(+212) 6 60 10 42 56



Contact@skills-group.com

Nous sommes à votre disposition :
De Lun - Ven 09h00-18h00 et Sam 09H00 – 13H00

Angle bd Abdelmoumen et rue Soumaya, Résidence Shehrazade 3, 7^{ème} étage N° 30
Casablanca 20340, Maroc